



Habitants
8 815 385

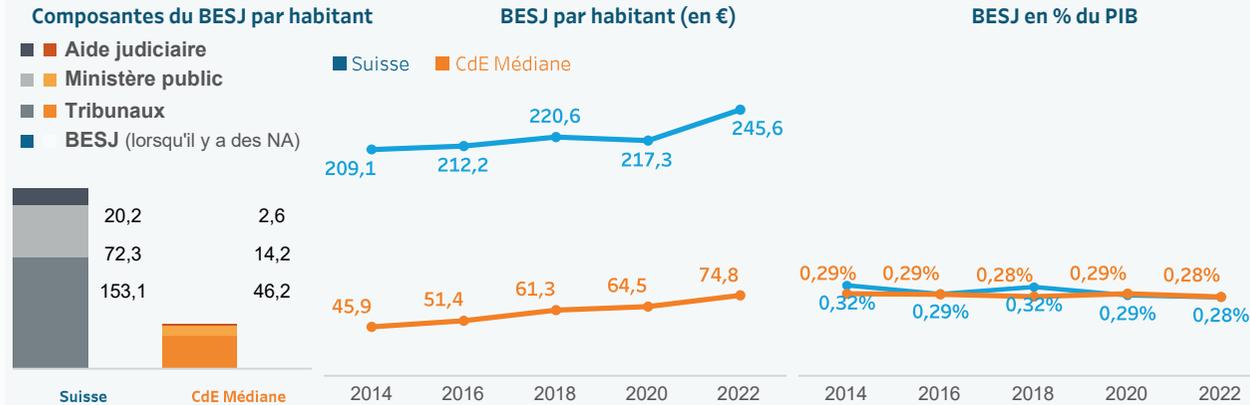


PIB par habitant
87 378 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
81 410 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



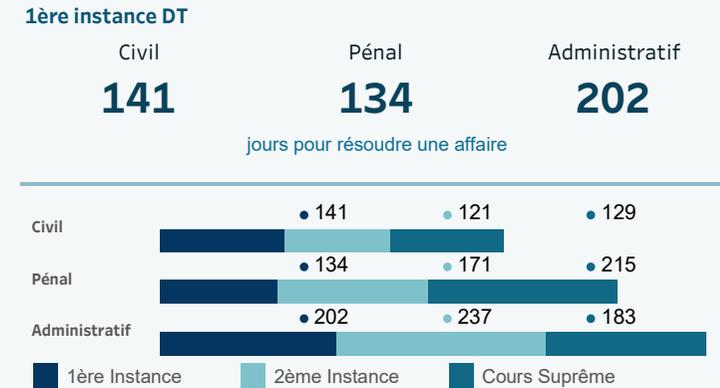
Budget : En 2022, le budget exécuté du système judiciaire en Suisse est de 2 165 434 020 € - le plus élevé par habitant en Europe (245,6 €). Il représente 0,28% du PIB, s'alignant sur la médiane du CdE. Les budgets des trois composantes du système judiciaire sont largement supérieurs aux médianes respectives. En effet, le budget des tribunaux est le deuxième budget par habitant le plus élevé d'Europe, tandis que celui du ministère public est le plus important. La Suisse dédie également des investissements importants à l'aide judiciaire (20,2 €).

Juridictions spécialisées: La Suisse se caractérise toujours par un nombre très important de tribunaux spécialisés, même si certains d'entre eux (droit administratif, faillites, assurances, sécurité sociale) ont été intégrés dans les juridictions de droit commun. En revanche, des entités spécialisées dans le contentieux des mineurs supplémentaires ont été créées.

Procédure de promotion des juges: En Suisse, le mode de promotion des juges est très particulier. Les juges de 2e instance et de la Cour suprême sont nommés respectivement par les parlements cantonaux et par le Parlement fédéral, sur recommandation des partis politiques, après examen des candidatures par une commission parlementaire. Lorsqu'un Conseil supérieur de la magistrature existe, il est impliqué dans la promotion des juges.

Formation des magistrats: Il n'existe pas d'institut public chargé de la formation des magistrats. La formation est facultative et assurée par exemple par des institutions privées rattachées à des universités, des fondations privées, des associations ou l'Académie de la magistrature.

Efficacité - Disposition Time (jours)

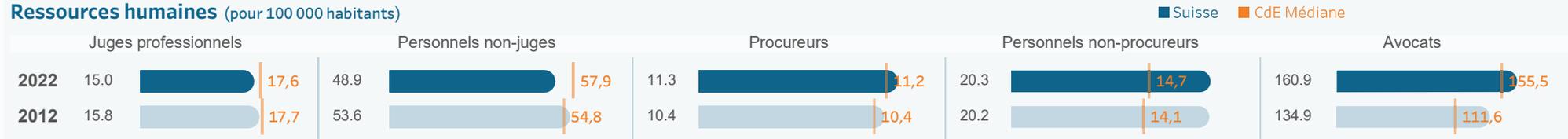


Efficacité : En 2022, l'instance la plus efficace est la première instance, tandis que les affaires civiles et commerciales contentieuses restent le domaine de droit le plus efficace avec des valeurs de DT inférieures aux médianes du CdE dans les trois instances. Cette situation diffère de la tendance européenne où le domaine pénal est le plus efficace.

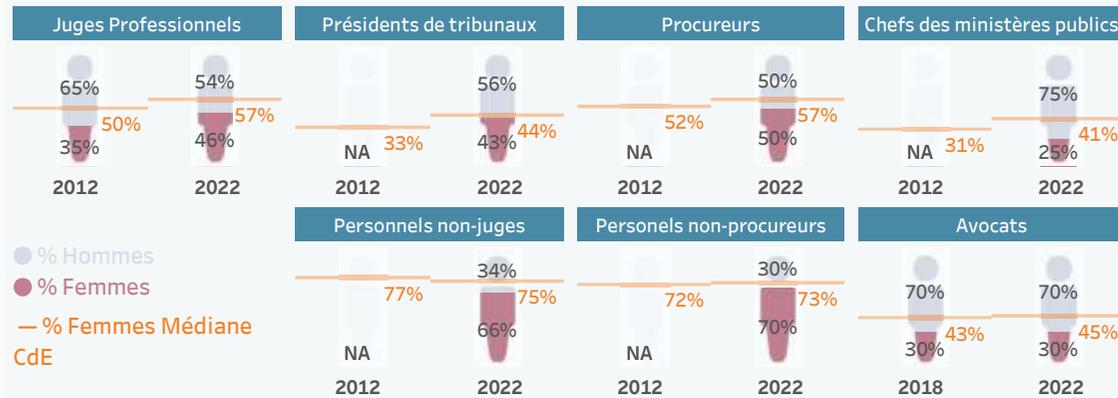
Les tribunaux sont les plus efficaces dans les affaires civiles et commerciales contentieuses de deuxième instance, tandis que le DT est le plus élevé dans les affaires administratives de deuxième instance.

Dans l'ensemble, les DT ont augmenté pour la plupart des affaires et des instances par rapport à 2020 et au regard des niveaux d'avant la pandémie en 2018, à l'exception des affaires administratives de première et de deuxième instance.

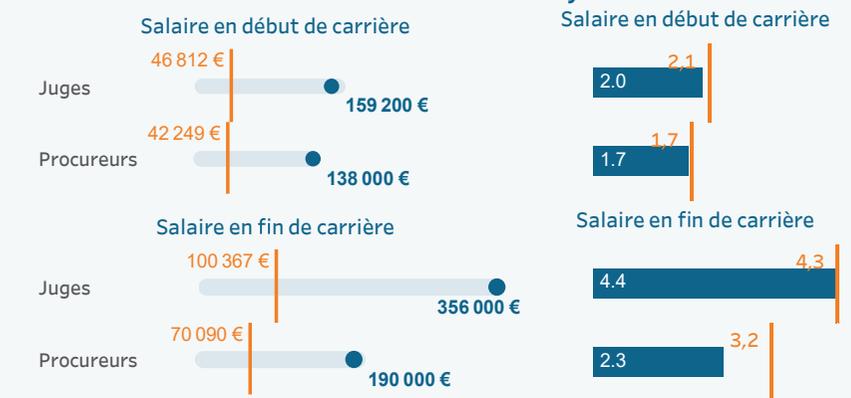
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



Égalité de genre



Salaires bruts absolus

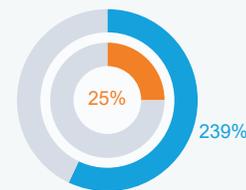


Formation des professionnels de la justice

Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*



Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

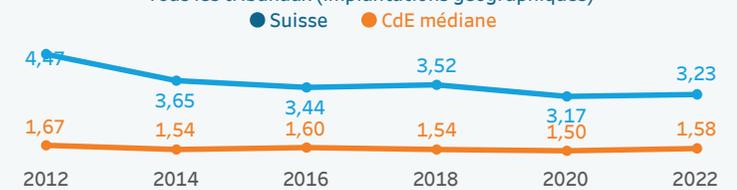


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● CdE Médiane

Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

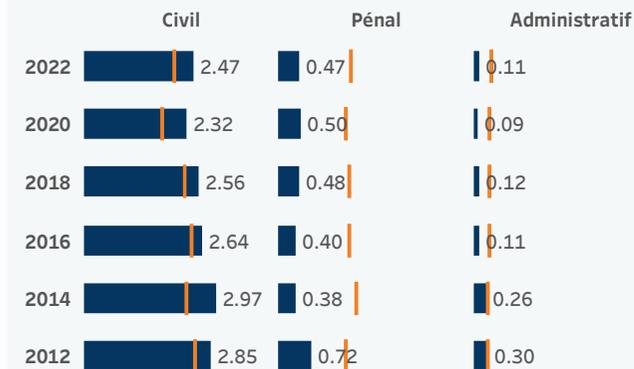
■ Suisse
 ■ CdE Médiane

Instance
 ■ 1ère Instance
 ■ 2ème Instance
 ■ Cours Suprême

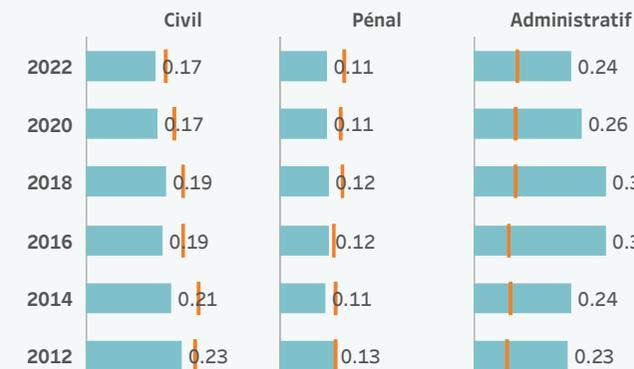


Affaires nouvelles

Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

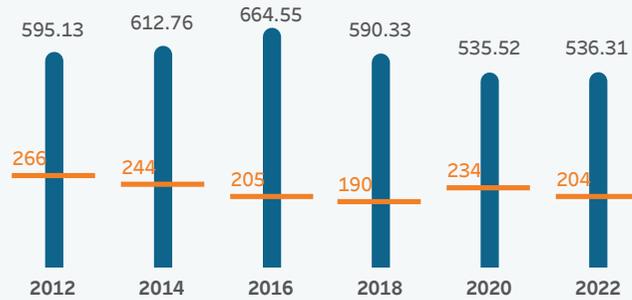


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



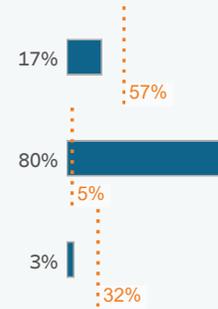
Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



Répartition des affaires traitées en %

- Classées pendant l'année de référence
- Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur
- Affaires portées devant les tribunaux



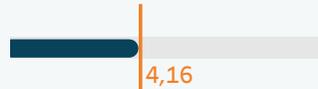
Répartition des affaires classées en %

- Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié: NA | 38%
- Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière: NA | 35%
- Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité: NA | 12%
- Classement pour d'autres raisons: NA | 18%

Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Indice de déploiement et d'utilisation des TIC (de 0 à 10)

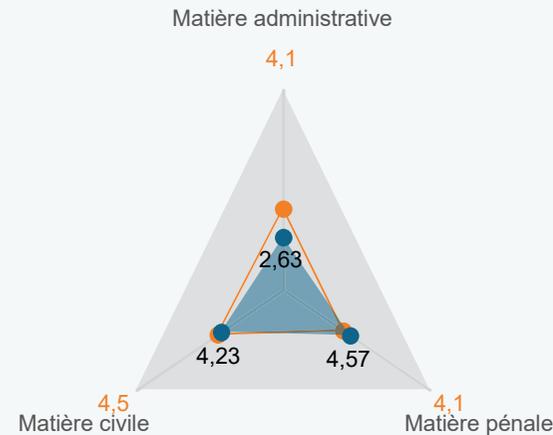
Taux de déploiement total : **3,79**



Taux d'utilisation total : **2,54**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

droit fédéral: https://www.fedlex.admin.ch/fr/home?news_period=..

Jurisprudence des juridictions supérieures

<https://www.bger.ch/fr/index/jurisdiction.htm>

Informations sur le système judiciaire

<https://www.bger.ch/fr/index/federal/federal-inherit-template/fede..>